



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FNDAE

Question écrite n° 55780

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la suppression du Fonds national de développement des adductions d'eau (FNDAE) pour les communes rurales, prévue dans le projet de loi de finances pour 2005. La gestion de l'eau potable est désormais entièrement confiée aux agences de bassin dont les recettes ne sont pas équivalentes selon leur secteur. En effet, compte tenu du mode de fixation de leurs redevances, leur niveau est d'autant plus élevé dans un bassin hydrographique donné que le montant des interventions des agences est lui-même élevé. Ce système ne permet pas une péréquation équitable entre les bassins et ne répond pas à un objectif de solidarité. Les communes rurales craignent que le financement des travaux en matière d'eau potable et d'assainissement devienne aléatoire. Il souhaiterait connaître les garanties apportées aux collectivités locales dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55780

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 667

Question retirée le : 8 février 2005 (Retrait pour cause de question identique)